

SECTEUR DU TOURISME

MESURES DE SOUTIEN DU GOUVERNEMENT

Elles représentent un engagement total de plus de 18 milliards d'euros pour les finances publiques.

- **Sur le Fonds de Solidarité :**
 - Restera ouvert pour les entreprises du secteur jusqu'à la fin de l'année 2020
 - Son accès sera élargi à des entreprises de plus grande taille : jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 millions d'euros de CA. L'aide versée pourra aller jusqu'à 10 000 euros.

- **Sur les dispositifs de prêts seront renforcés :**
 - Un Prêt Garanti État « saison » sera mis en place avec des conditions plus favorables que le PGE classique : plafond qui pourra atteindre le CA des trois meilleurs mois de l'année précédente (25% du CA dans le PGE normal).
 - L'enveloppe des prêts tourisme de BPI France sera portée de 250 millions à 1 milliard d'euros.
 - Les banques se sont engagées à systématiquement proposer aux PME du secteur un report des mensualités de tous leurs prêts 12 mois.

- **Sur les cotisations sociales :**
 - Les cotisations sociales patronales dues entre mars et juin seront exonérées et l'exonération sera prolongée tant que la fermeture durera.
 - Un crédit de cotisation de 20% des salaires versés depuis février sera accordé aux entreprises pour accompagner la reprise d'activité. Il sera imputable sur l'ensemble des cotisations dues.
 - **Sur le chômage partiel, les entreprises du secteur pourront continuer d'y recourir dans les mêmes conditions au moins jusqu'à la fin du mois de septembre 2020.** Possible prolongation en fonction de l'évolution de la situation.

- **Sur le soutien de la demande**
 - Doublement du plafond d'utilisation des tickets restaurants à compter de la réouverture des restaurants
 - Faire en sorte qu'ils soient utilisables le week-end.

- **Un plan d'investissement en fonds propres accompagne ces mesures : 1.3 milliards d'euros par BPI France et la Caisse des Dépôts.** Vont s'y ajouter des investissements privés pour atteindre un chiffre global de 7 milliards d'euros.

- Une offre d'accompagnement sera proposée pour 2000 entreprises et des collectivités locales.
- Pour la loi de finances rectificative, proposition d'un dispositif pour les collectivités territoriales qui le souhaitent de prévoir des allègements sur la taxe de séjour ainsi qu'un dégrèvement des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises du secteur que l'État financera pour moitié.
- Le gouvernement mettra en œuvre dans les jours qui viennent un plan consacré au tourisme social.